

Note à l'attention de M. Michaël Micucci, Délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et taxes

Communiqué adjoints et conseillers

L'administration générale des communes va subir des profondes mutations du fait de la généralisation du traitement numérique des données et actes et de la mutualisation des soutiens techniques mis en œuvre par Nîmes métropole et le centre de gestion.

Cela nécessitera, à chaque étape, une information des élus sur les évolutions, une formation permanente de la secrétaire, une évaluation des dysfonctionnements éventuels pour adopter des solutions appropriés. Votre présence à la commission administration générale de Nîmes métropole est nécessaire pour faire le lien.

Nîmes métropole met en place des groupements de commandes lui permettant de passer au nom des communes qui y adhère des marchés publics. Des économies non négligeables peuvent être espérées. Un premier marché a été lancé sur les produits d'entretien et de drogueries. D'autres devraient suivre : papeterie, fournitures de bureau, matériel scolaire, mobilier urbain, etc. Vous étudierez pour chaque projet, nos besoins, nos dépenses antérieures, les économies réalisables, l'intérêt pour la commune de se joindre au groupement de commandes et de signer la convention,

Il appartient au maire de préparer le budget, d'assurer son exécution dans le respect de la réglementation, de rendre compte au Conseil municipal de sa gestion. Il en est tenu pour seul responsable par les autorités de contrôle, préfecture, Cour régionale des comptes.

Le budget, les finances sont au centre de nos possibilités d'action. Ils demandent méthodologie, rigueur et...poésie pour que les rêves se réalisent. Essentiels, ils ne sont que les moyens au service d'objectifs. Vous m'accompagnerez dans cette démarche qui passera, pour le budget, par une réunion de travail informelle à laquelle seront invités tous les conseillers.

La gestion doit être améliorée dans de nombreux secteurs. Il est par exemple anormal de payer les prestataires sur un exercice budgétaire donné et d'encaisser les subventions correspondantes sur un autre exercice. Dans le mois qui vient le classement des documents en mairie sera terminé et devrait nous permettre d'y voir clair.

La première urgence est de se doter d'outils de gestion simples : tableaux de bords au quotidien pour l'utilisation des subventions affectées à des opérations ciblées, suivi de la TVA récupérable, outil pratique pour les encaissements des produits cantine et garderie (les logiciels de gestion existants sont trop chers pour la quantité à gérer). Je vous demande de travailler sur la création de ces outils en cherchant la simplicité pour les utilisateurs (secrétariat, maire).

Il faudra s'attaquer aussi à un récolement de l'inventaire. Nous avons des chiffres « comptables ». A quoi correspondent-ils dans la réalité ? L'inventaire réel est un outil de gestion : il permet d'anticiper le renouvellement du matériel, les entretiens des bâtiments, des installations extérieures, parcs, jardins, des voies... par la mise en place d'une politique de dotation aux amortissements.

J'attache une grande importance à une information suivie des conseillers sur l'utilisation des finances communales. En accompagnement de la situation mensuelle qui sera transmise, vous élaborerez un document « résumé » facilement compréhensible et explicatif.

Les modifications éventuelles des taux de taxes doivent être étudiées et proposées dans des délais très précis. Elles doivent s'appuyer sur une connaissance fine des revenus des particuliers sur la commune. Les taux à Dions sont faibles par rapport à la moyenne départementale ou nationale, mais les revenus aussi. Vous en tiendrez compte dans toutes propositions que la commission finances serait amenée à formuler. Dans tous les cas, les augmentations éventuelles des taxes ne sauraient être supérieures à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Enfin, en mon absence, je vous serai reconnaissant de présider la commission finances, budget, impôts et taxes et d'établir les comptes rendus des réunions.

*Les capacités d'autofinancement de la commune sont limitées. Tout projet doit faire l'objet d'une recherche des possibilités de son financement.*

